

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 1 de 9

**Résolutions adoptées à la 491e séance tenue le  
13 septembre 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 1<sup>er</sup> novembre 2004

CU-491-6 FORMATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE  
RETRAITE ET MANDAT

Le Conseil de l'Université

- I. forme le comité spécial d'experts prévu à l'article 13.14 du Règlement de régime de retraite de l'Université de Montréal et désigne les trois personnes suivantes membres de ce comité :

Monsieur Louis Ascah  
Professeur et économiste  
Université de Sherbrooke

Monsieur Jean Belleville  
Actuaire  
Associé et conseiller principal  
Les Services Actuariels SAI Inc.

Monsieur Claude Dalphond  
Retraité  
Ancien directeur du service des régimes de retraite de la STCUM

- II - lui confie, outre ce qui est déjà prévu aux articles 3.14<sup>1</sup> et 6.08<sup>2</sup> du Règlement, le mandat suivant :

1. établir la situation financière du Régime au 31 janvier 2004 selon les hypothèses et méthodes utilisées lors de la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2001 du Régime, en tenant compte de toutes les modifications au Régime adoptées depuis lors;
2. calculer, à cette date, le passif actuariel et le coût normal pour le service courant pour chacun des groupes suivants, avec et sans les personnes retraitées de ces groupes respectifs :
  - Personnel de soutien
  - Personnel d'encadrement et professionnel
  - Professeurs
  - Personnel enseignant à temps partiel
  - Autres participants

ces résultats devraient être accompagnés de données démographiques sommaires à l'égard de chacun de ces groupes;

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 2 de 9

**Résolutions adoptées à la 491e séance tenue le  
13 septembre 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 1<sup>er</sup> novembre 2004

3. revoir les hypothèses actuarielles dans le contexte de l'expérience et des prévisions les plus plausibles et évaluer la pertinence de leur modification tout en assurant la sécurité financière du Régime à moyen et à long terme et en projeter les impacts sur la situation financière du Régime;
4. calculer le montant des prestations de rente, payable par l'Université en vertu du Programme surcomplémentaire de retraite, à défalquer des cotisations au Régime autrement payables par l'Université, et le passif actuariel afférent à ces prestations;
5. évaluer la réserve nécessaire pour absorber les exigences actuarielles des 35 prochaines années, exigences qui autrement produiraient une augmentation des cotisations des participants et de l'Université au-delà de la somme des cotisations payables en vertu des articles 7.01<sup>3</sup> et 7.03<sup>4</sup> du Règlement;
6. projeter une évaluation des surplus au cours des cinq (5) prochaines années, selon les hypothèses retenues;
7. calculer le coût des indexations automatiques applicables à titre d'utilisation du surplus aux articles 6.08-3 et 6.08-6 du Règlement;
8. établir l'état de la situation financière, eu égard aux demandes précédentes, vérifier la disponibilité de surplus aux fins de l'établissement des taux de cotisations au moyen de divers scénarios et recommander les modifications pertinentes qui en résultent;
9. analyser et illustrer l'impact de différents scénarios économiques et démographiques sur la situation financière du Régime, compte tenu des révisions et modifications précédentes.

CU-491-8 ÉMISSION D'OBLIGATIONS

IL EST RÉSOLU :

1. d'autoriser l'Université à emprunter immédiatement une somme de soixante-cinq millions de dollars (65 000 000 \$) par voie d'émission d'obligations Série 21D pour les termes, aux prix et conditions, aux taux d'intérêt et sous les garanties et modalités ci-après déterminés;
2. d'autoriser l'Université, aux fins de cet emprunt, à créer, émettre, vendre et livrer des obligations Série 21D (« les obligations ») d'une valeur nominale globale de soixante-cinq millions de dollars (65 000 000 \$);

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 3 de 9

**Résolutions adoptées à la 491e séance tenue le  
13 septembre 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 1<sup>er</sup> novembre 2004

3. que les obligations :

- a) soient datées du 1er octobre 2004;
- b) soient composées d'une première tranche d'une valeur nominale de 15 885 000 \$, portant intérêt au taux de 3,35 % l'an et venant à échéance le 1er octobre 2007 (les « obligations 2007 »), d'une deuxième tranche d'une valeur nominale de 24 864 000 \$, portant intérêt au taux de 4,00 % l'an et venant à échéance le 1er octobre 2009 (les « obligations 2009 »), d'une troisième tranche d'une valeur nominale de 8 446 000 \$, portant intérêt au taux de 4,30 % l'an et venant à échéance le 1er octobre 2010 (les « obligations 2010 ») et d'une quatrième tranche d'une valeur nominale globale de 15 805 000 \$, portant intérêt au taux de 4,95 % l'an et venant à échéance le 1er octobre 2014 (les « obligations 2014 »);
- c) soient offertes en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et soient représentées par un certificat global entièrement nominatif pour chaque tranche d'obligations, chacun étant immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS ») et déposé auprès de CDS à son bureau de Montréal, au bénéfice des porteurs non-inscrits des obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres; chaque certificat global sera échangeable, en certaines circonstances, pour une égale valeur nominale globale d'obligations sous forme de certificats d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et comportant les caractéristiques des obligations que représentait le certificat global concerné;
- d) portent intérêt à compter du 1er octobre 2004, au taux de 3,35 % pour les obligations 2007, au taux de 4,00 % pour les obligations 2009, au taux de 4,30 % pour les obligations 2010 et au taux de 4,95 % pour les obligations 2014, payable semestriellement le 1er avril et le 1er octobre de chaque année jusqu'au paiement intégral du capital, tout versement d'intérêt en souffrance portant intérêt au même taux que celui du certificat global concerné;
- e) soient payables, en capital et intérêts, pour les obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, par la société de fiducie ci-après désignée de la façon stipulée au certificat global et, soient payables, en capital, pour les obligations représentées par les certificats d'obligations s'il en était, sur présentation et remise du certificat d'obligation concerné à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, au choix du porteur inscrit, et pour ce qui est du paiement des intérêts

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 4 de 9

**Résolutions adoptées à la 491e séance tenue le  
13 septembre 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 1<sup>er</sup> novembre 2004

- 
- semestriels, par la société de fiducie ci-après désignée de la façon stipulée au certificat d'obligation;
- f) ne soient pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Université, mais soient cependant achetables par elle sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode qu'elle estimera approprié, à tout prix n'excédant pas leur valeur nominale ou le prix de remboursement par anticipation, s'il en est, les intérêts courus et les frais d'achat;
4. que les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux, soient signés, au nom de l'Université, par n'importe lequel de ses officiers, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement; ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé, gravé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; que les certificats globaux et les certificats d'obligations, s'il en était, comportent de plus un certificat de la société de fiducie ci-après désignée, sous la signature manuscrite de l'un de ses représentants autorisés;
5. de désigner Société de fiducie Computershare du Canada, société de fiducie ayant son principal établissement au Québec à Montréal, à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
6. d'approuver la désignation, faite par le ministre des Finances du Québec, agissant comme mandataire de l'Université, de M<sup>e</sup> Marc Rochefort, de Desjardins Ducharme Stein Monast, société en nom collectif, de Montréal, pour agir comme conseiller juridique pour préparer et réviser la documentation pertinente et pour émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et l'émission des obligations et sur la validité de leur garantie;
7. d'autoriser le ministre des Finances du Québec à désigner un imprimeur pour imprimer les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux;
8. de prier le ministre de l'Éducation du Québec d'accorder à l'Université, au nom du gouvernement, une ou plusieurs subventions, payables sur les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement, pour pourvoir au paiement des obligations en capital et intérêts et le cas échéant, pour pourvoir au paiement des frais et des dépenses afférents à l'emprunt;

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 5 de 9

**Résolutions adoptées à la 491<sup>e</sup> séance tenue le  
13 septembre 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 1<sup>er</sup> novembre 2004

9. de constituer une fiducie d'utilité privée au bénéfice des porteurs d'obligations et de charger la société de fiducie précitée de veiller à l'affectation de la créance visée ci-dessous, à l'administration du patrimoine fiduciaire et à l'application de la convention de fiducie supplémentaire;
10. de garantir les obligations par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Université la subvention qui sera accordée à l'Université par le ministre de l'Éducation du Québec, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement des obligations en capital et intérêts étant entendu que ni l'Université ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances du Québec pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances du Québec avant le 1<sup>er</sup> octobre 2007 pour 2 133 000 \$, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2009 pour 6 450 000 \$, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour 3 126 000 \$ et avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour 6 550 000 \$;
11. d'accepter que le produit de la vente des obligations soit remis à la société de fiducie pour être utilisé par cette dernière, pour le bénéfice de l'Université, conformément aux directives de n'importe lequel du ministre de l'Éducation du Québec, du sous-ministre ou d'un membre du personnel du ministère de l'Éducation du Québec autorisé, dans ce dernier cas, par règlement du gouvernement adopté en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Éducation* (L.R.Q., c. M-15.1);
12. d'approuver le projet de convention de fiducie supplémentaire, dont un exemplaire est soumis à cette assemblée, et d'autoriser n'importe lequel de ses officiers, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, pour et au nom de l'Université, à signer la convention de fiducie supplémentaire à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à consentir à ce que le prix de vente des obligations soit reçu par la société de fiducie et à poser tous actes et à signer tous autres documents qu'ils jugeront, dans leur seule discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
13. d'autoriser ces mêmes personnes à livrer les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à CDS ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 6 de 9

**Résolutions adoptées à la 491<sup>e</sup> séance tenue le  
13 septembre 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 1<sup>er</sup> novembre 2004

- 
14. d'assumer, sur le produit de l'emprunt, tous les déboursés, honoraires, frais et dépenses encourus aux fins des présentes, avant comme après la présente résolution, y compris les honoraires et frais des conseillers juridiques, les honoraires initiaux de la société de fiducie et, le cas échéant, les frais d'impression de l'imprimeur pour les certificats d'obligations qui pourraient être émis en échange des certificats globaux, le tout suivant la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec;
  15. de payer, sur les revenus courants de l'Université, les honoraires annuels de la société de fiducie en conformité de la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec;
  16. d'autoriser l'émission d'une circulaire d'offre relative à ces obligations;
  17. de ratifier, sous réserve de l'octroi par le ministre de l'Éducation du Québec de la subvention requise pour payer les obligations en capital et intérêts, la vente des obligations faite par le ministre des Finances du Québec à titre de mandataire de l'Université,
    - a) à un premier groupe de preneurs fermes composé de Financière Banque Nationale Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Marchés mondiaux CIBC inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Scotia Capitaux Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., La Corporation Canaccord Capital et MCA Valeurs mobilières Inc. et représenté par Financière Banque Nationale Inc., au prix de 98,91 % pour une valeur nominale de 8 850 000 \$ d'obligations 2007, au prix de 98,45 % pour une valeur nominale de 10 844 000 \$ d'obligations 2009 et au prix de 98,41 % pour une valeur nominale de 5 306 000 \$ d'obligations 2014, avec en plus, dans chaque cas, les intérêts courus le cas échéant;
    - b) à un deuxième groupe de preneurs fermes composé de Financière Banque Nationale Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Marchés mondiaux CIBC inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Scotia Capitaux Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., La Corporation Canaccord Capital et MCA Valeurs mobilières Inc. et représenté par Financière Banque Nationale Inc., au prix de 98,80 % pour une valeur nominale de 7 035 000 \$ d'obligations 2007, au prix de 98,27 % pour une valeur nominale de 14 020 000 \$ d'obligations 2009, au prix de 98,31 % pour une valeur nominale de 8 446 000 \$ d'obligations 2010 et au prix de 98,14 % pour une valeur nominale de 10 499 000 \$ d'obligations 2014, avec, en plus, dans chaque cas, les intérêts courus le cas échéant.

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 7 de 9

**Résolutions adoptées à la 491e séance tenue le  
13 septembre 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 1<sup>er</sup> novembre 2004

CU-491-9.1 NOMINATIONS DE PROFESSEURS AGRÉGÉS

Le Conseil de l'Université nomme les personnes dont les noms paraissent au document A-2/491<sup>e</sup>/682.1, conformément aux conditions décrites dans les délibérations du Sous-comité –affaires professorales – du Comité de régie reproduites au document A-2/491<sup>e</sup>/682.1.1 déposé aux archives.

CU-491-9.2 ATTRIBUTION D'UNE PERMANENCE ET REFUS D'UNE PERMANENCE

Le Conseil de l'Université

1. attribue la permanence à la personne dont le nom paraît au document A-2/491<sup>e</sup>/683.1 déposé aux archives et conformément aux conditions décrites dans la délibération du Sous-comité –affaires professorales – du Comité de régie reproduite au document A-2/491<sup>e</sup>/683.2 déposé aux archives;
2. n'attribue pas la permanence à la personne dont le nom paraît au document A-2/491<sup>e</sup>/683.3 déposé aux archives et conformément aux conditions décrites dans la délibération du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduite au document A-2/491<sup>e</sup>/683.3.1 déposé aux archives.

CU-491-10.1 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE FACULTÉ

Le Conseil de l'Université nomme la personne dont le nom suit, conformément aux conditions décrites dans la délibération du Sous-comité –affaires professorales – du Comité de régie reproduite au document A-2/491<sup>e</sup>/684.1 déposé aux archives.

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

HÉNAULT, Mme Marie : secrétaire de la Faculté des sciences infirmières à compter du 20 septembre 2004 et pour un mandat conforme aux prescriptions des statuts.

CU-491-10.2 NOMINATIONS DE DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT

Le Conseil nomme les personnes dont les noms suivent conformément à la recommandation transmise par le Comité exécutif lors de sa 958<sup>e</sup> séance tenue le 24 août 2004.



**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 8 de 9

**Résolutions adoptées à la 491<sup>e</sup> séance tenue le  
13 septembre 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 1<sup>er</sup> novembre 2004

FACULTÉ DE MÉDECINE

Département de nutrition

GARREL, M. Dominique : directeur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2004 et pour un second mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2008.

Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

BOURGOUIN, M. Pierre : directeur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2008.

CU-491-10.3 NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ DES PROMOTIONS

Le Conseil de l'Université nomme

- M. Marc Gold, président du Comité des promotions, membre du Conseil de l'Université, pour un nouveau mandat débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2005;
- Mme Claire Chamberland, professeure titulaire à l'École de service social, Faculté des arts et des sciences, pour un premier mandat allant du 13 septembre 2004 au 31 décembre 2004 et pour un second mandat débutant le 1<sup>e</sup> janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2005;
- M. Claude Alain, professeur titulaire, Département de kinésiologie, pour un nouveau mandat allant du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005;
- M. Marcel Lajeunesse, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Faculté des arts et des sciences, pour un nouveau mandat débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et échéant le 31 décembre 2005;
- Mme Élisabeth Rousseau, Département de pédiatrie, Faculté de médecine pour un premier mandat débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et échéant le 31 décembre 2005;
- M. Rémy Sauvé, Département de physiologie, Faculté de médecine, pour un nouveau mandat débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2005.

CU-491-10.4 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE L'ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE À L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Le Conseil de l'Université nomme M. Jacques Gresset, en vertu de l'article 19.01 k) des Statuts de l'Université, membre représentant l'École d'optométrie à l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.



**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 9 de 9

**Résolutions adoptées à la 491e séance tenue le  
13 septembre 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 1<sup>er</sup> novembre 2004

---

CU-491-10.5 NOMINATION DE DEUX MEMBRES ÉTUDIANTS À LA COMMISSION DES  
ÉTUDES

Le Conseil de l'Université, en vertu de l'article 22.01 des Statuts, nomme M. Olivier Sylvestre et Mme Yenny Vega Cardenas membres étudiants de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.

CU-491-10.6 SUGGESTION DE CANDIDATURES AU COMITÉ DE RETRAITE AUX FINS DE LA  
NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE PLACEMENT

Le Conseil de l'Université transmet au Comité de retraite, aux fins de la nomination d'un membre au Comité de placement, les candidatures de M. Pierre Grand'Maison et de M. Paul Cusson.

Le secrétaire général,  
Michel Lespérance